

ENTRETIEN AVEC L'AESH

* Procédure au verso

Date :/...../.....

Concernant M.Mme : exerçant les missions : AESH-i AESH-co AESH-mut

Nom et commune de l'établissement scolaire :

Nom(s) élève(s) accompagné(s) :

Nom et fonction de la personne qui renseigne cet écrit :

<u>Observations - Remarques - Difficultés</u>	<u>Propositions - Conseils</u>

Date prochain entretien :

Noms des participants	Fonctions	Signatures

Lu et pris connaissance le : / /

Signature de l'AESH:

A l'attention des pilotes de PIAL et des IEN pour diffusion aux coordonnateurs de PIAL, chefs d'établissements et directeurs d'écoles,

Protocole d'entretiens en cas de difficultés rencontrées par un AESH

Le document "Entretien avec l'AESH" a pour objet d'évoquer et de formaliser avec l'AESH, l'enseignant de l'élève accompagné et le pilote ou son représentant (coordonnateur, chef d'établissement, directeur d'école) :

- les difficultés constatées (posture, missions),
- des pistes pour y remédier.

Ce document sera daté, émargé par l'ensemble des participants. Lors de ce premier entretien, Il conviendra de préciser la date d'un second rendez-vous, idéalement un mois plus tard. Au cours de ce second rendez-vous, le document « Entretien avec l'AESH » sera à nouveau complété.

Ces entretiens sont des outils précieux pour préciser le cadre des missions et permettent souvent une évolution positive de la situation.

Si toutefois lors du deuxième entretien les difficultés perdurent sans amélioration, une copie des deux fiches « Entretien » sont à retourner à :

- votre IEN de circonscription,
- au Pilote du PIAL
- au pôle accompagnement des personnels AESH,
- et aux coordonnateurs pédagogiques AESH.

Suite à la réception de ces documents, un rendez-vous sera proposé à l'AESH dans les locaux de la DSDEN 47 pour un entretien.